

**MINISTRE ET DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'OFFRE DE SOINS**

DATE : 22/02/2023

REFERENCE : MARS n°2023_03

**OBJET : INFECTIONS NOSOCOMIALES EN RÉANIMATION PÉDIATRIQUE ET NEONATOLOGIE : AVIS
RELATIF AUX BONNES PRATIQUES DE DÉPISTAGE DES MICRO-ORGANISMES CHEZ LES PATIENTS DE
NEONATOLOGIE DE NIVEAU 3**

Pour action

☐ Établissements médico-sociaux

☒ Établissements hospitaliers

Pour information

☒ DGOS

☒ ARS

☒ SpF

☐ DGCS

☒ ARS de Zone

☒ ANSM

Mesdames, Messieurs,

Conformément au MINSANTE n°2022_35 du 08 juin 2022 relatif aux infections nosocomiales en réanimation pédiatrique et aux rappels sur la bonne utilisation de l'outil e-SIN, la Direction générale de la santé en lien avec la Direction générale de l'offre de soins a saisi le 20 juin 2022 la **Société Française d'Hygiène Hospitalière (SF2H)**, la **Société Française de Néonatalogie (SFN)** ainsi que la **Société Française de Microbiologie (SFM)** pour qu'elles puissent élaborer des recommandations portant sur les « *bonnes pratiques de soins aux nouveau-nés, les points critiques, les points à investiguer, pour limiter la transmission croisée et prévenir les infections sur dispositifs invasifs en particulier les cathéters centraux en secteur de réanimation néonatale* », dans un contexte de **recrudescence de ces infections**.

Nous vous prions de bien vouloir trouver [ici](#) le second avis transmis par les sociétés savantes relatif aux **bonnes pratiques de dépistage des micro-organismes chez les patients de néonatalogie de niveau 3**. Pour rappel, le premier avis sous forme de guide de bonnes pratiques de soins aux nouveau-nés et points à investiguer vous a été transmis par le message MARS n°2022_27 du 09/08/22.

Nous vous encourageons à diffuser cet avis largement au sein de vos services. L'avis est également disponible en ligne sur [le site de la SF2H](#) et sur [le site de la SFM](#).

Pour votre parfaite information, le dernier avis sur les **méthodes de diagnostic des infections et les pratiques d'antibiothérapie chez les nouveau-nés** ainsi que sur les modalités et indications de la surveillance de la flore des nouveau-nés en secteur de néonatalogie **suivra d'ici la fin de l'année 2023**. Nous ne manquerons pas de vous le transmettre.

Nous vous remercions de votre mobilisation.

Marie DAUDE
Directrice Générale de l'Offre de Soins

Signé

Dr Grégory EMERY
Directeur Général Adjoint de la Santé

Signé